



RAPPORT ANNUEL
2023



COMMISSION DE SUIVI ET D'INFORMATION
PROJET DE GÉOTHERMIE PROFONDE - HAUTE-SORNE

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| AVANT-PROPOS | 5 |
| 1. ORIGINE, MISSIONS, COMPOSITION ET CONSTITUTION DE LA CSI | 6 |
| ORIGINE ET FONDEMENTS JURIDIQUES | 6 |
| MISSIONS | 7 |
| COMPOSITION | 7 |
| SÉANCE CONSTITUTIVE | 10 |
| 2. SÉANCES, MÉTHODES DE TRAVAIL, COMMUNICATION ET ACTIVITÉS | 11 |
| SÉANCES | 11 |
| MÉTHODES DE TRAVAIL | 12 |
| INFORMATION ET COMMUNICATION | 12 |
| Séances ouvertes au public | 12 |
| Médias | 13 |
| Site Internet | 13 |
| AUTRES ACTIVITÉS | 15 |
| Visite du projet géothermique de Vinzel | 15 |
| Séance d'information publique du 9 novembre 2023 | 16 |
| 3. THÉMATIQUES ABORDÉES | 17 |
| OBSERVATIONS LIMINAIRES: CHOIX DES THÉMATIQUES ET CALENDRIER DU PROJET | 17 |
| THÉMATIQUES ABORDÉES | 19 |
| Géologie et campagnes de mesures géophysiques (2D et 3D) | 19 |
| Aménagement du site de forage et forage d'exploration | 19 |
| Besoins en eau du projet | 20 |
| Suivi environnemental de réalisation (SER) et gestion du bruit | 21 |
| Risque sismique, établissement des preuves et assurances | 22 |
| Stimulation hydraulique | 24 |
| 4. COMPTES 2022-2023 | 24 |
| 5. BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'ACTIVITÉ ET PERSPECTIVES | 25 |
| 6. ANNEXE | 27 |

AVANT-PROPOS

Ce premier rapport d'activité annuel de la Commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne (ci-après : la Commission ou la CSI) porte en réalité sur ses 14 premiers mois d'activité. Instituée par le Gouvernement de la République et Canton du Jura en octobre 2022, la CSI a tenu sa première séance, constitutive, et débuté ses travaux en date du 15 novembre 2022. Le présent rapport d'activité porte donc aussi, en plus de l'année écoulée (2023), sur les deux derniers mois de l'année 2022.

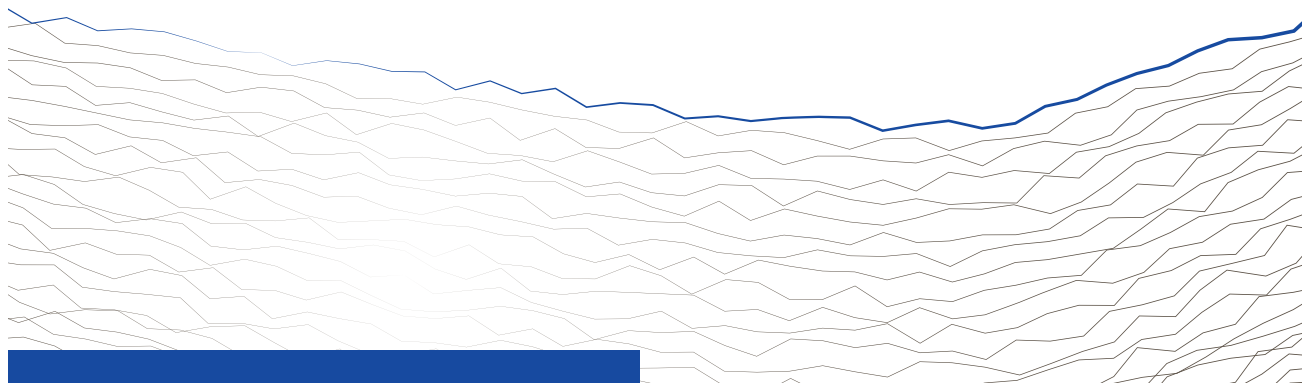
Pour ce qui est de son contenu, le présent rapport commence par retracer l'origine et les fondements juridiques de la CSI, ses missions et sa composition, ainsi que sa constitution (chapitre 1). La partie principale du rapport s'attache à décrire l'action de la Commission depuis le début de son activité, notamment les séances que celle-ci a tenues, la manière dont elle a fonctionné et les divers travaux qu'elle a entrepris (chapitre 2), en mettant l'accent surtout sur les thématiques de fond liées au projet de géothermie profonde de Haute-Sorne qu'elle a abordées et les informations et enseignements que ses membres ont pu acquérir (chapitre 3). Le rapport se poursuit par une brève présentation des aspects budgétaires et financiers de l'activité et du fonctionnement de la CSI (chapitre 4). Il se termine sur un bilan de la première année de fonctionnement de celle-ci et quelques perspectives concernant la suite de ses travaux (chapitre 5).

Conçu sur le modèle de celui de la Commission d'information et de suivi relative à l'« Assainissement de la décharge industrielle de Bonfol », le présent rapport se veut synthétique et concis. De plus amples informations sur les diverses activités de la CSI se trouvent sur son site Internet : www.csi-hautesorne.ch.

Au terme de cette première année de fonctionnement de la Commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne, projet qui fait l'objet, dans la Commission comme au sein de la population jurassienne, de discussions, parfois vives, et de divergences d'opinions, le soussigné tient, en tant que président, à remercier toutes et tous les membres de la CSI de la qualité, de la franchise et de la transparence des débats, mais aussi de la collégialité et de la cordialité des échanges. Un remerciement particulier va aux membres du bureau, Mme Camille Guittard, chargée de communication auprès du Service d'information et de communication, et M. Sylvain Rigaud, chef de projet « géothermie profonde » au sein du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura, pour leur précieux soutien à la présidence, ainsi qu'à Mmes Taylor Quenet, de l'Office de l'environnement, et Amelia Vitalba, du Service du développement territorial, qui assument respectivement les suivis administratif et financier de la Commission.

Pascal Mahon, président de la CSI

1. ORIGINE, MISSIONS, COMPOSITION ET CONSTITUTION DE LA CSI



ORIGINE ET FONDEMENTS JURIDIQUES

La CSI a été instituée par un arrêté du Gouvernement jurassien datant du 25 octobre 2022¹, sur la base des deux conventions qui accompagnent et encadrent le projet de géothermie profonde, et qui en définissent notamment la structure de gouvernance. Ces deux conventions sont :

- la **Convention de collaboration**, portant sur la planification, la réalisation et l'exploitation d'une installation-pilote de géothermie profonde pour la production de chaleur et d'électricité à Glovelier, **conclue le 15 juin 2015** entre la République et Canton du Jura, représentée par le Département de l'environnement et de l'équipement, la Commune de Haute-Sorne, représentée par son Conseil communal, et Geo-Energie Jura SA, l'exploitant ;
- la **Convention du 17 juin 2022** entre Geo-Energie Suisse AG et Geo-Energie Jura SA, agissant conjointement et solidairement en qualité d'exploitant, et la République et Canton du Jura, représentée par le Gouvernement.

L'idée d'une telle commission s'inspirait à l'époque de l'expérience positive acquise avec la Commission d'information et de suivi qui avait déjà été mise en place, dès 2000, dans le cadre du projet d'« Assainissement de la décharge industrielle de Bonfol »².

Pour ce qui est du projet de Haute-Sorne, l'arrêté du Gouvernement reprend pour l'essentiel les dispositions des deux conventions évoquées ci-dessus, en précisant la composition de la Commission, et en y ajoutant quelques règles spécifiques. Ces documents prévoient donc l'institution de la CSI, définissent ses missions et son rôle, déterminent sa composition et règlent son organisation et son fonctionnement. Ils prévoient que la CSI se dote, au surplus, d'un règlement qui régit notamment ses droits et obligations ainsi que ceux de ses membres, le rôle de la présidence, le fonctionnement de la Commission et de son secrétariat, son financement et l'information au sujet de ses activités. Ce règlement doit être adopté lors de la séance constitutive, à la majorité qualifiée des $\frac{3}{4}$ des membres présents.

1 Arrêté relatif à la Commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne, accessible ici : https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/40944.pdf/Departements/CHA/SIC/Communiqués/2022/Arrete-GVT-no-316_signe.pdf?download=1.

2 Sur cette Commission, considérée comme « une innovation institutionnelle intéressante car elle réunit non seulement tous les échelons territoriaux concernés en Suisse comme en France (Commune, Canton et Confédération pour la Suisse, communes, départements, régions et État pour la France), mais également des acteurs de la société civile (ONG d'environnement et syndicales) », qui a été dissoute en 2019, voir notamment : <https://www.jura.ch/DEN/ENV/Decharge-industrielle-de-Bonfol-DIB/Commission-d-information-et-de-suivi/Commission-d-information-et-de-suivi.html>.

La CSI a pour mission de constituer la plateforme principale de dialogue et d'échange d'opinions et d'informations sur le projet

MISSIONS

Selon les conventions et l'arrêté précités, la CSI a pour mission de constituer la plateforme principale de dialogue et d'échange d'opinions et d'informations sur le projet de géothermie profonde de Geo-Energie Jura SA, qui vise à produire de l'électricité et de la chaleur à partir de la chaleur terrestre, sur le site de Glovelier. Elle a ainsi, en particulier, pour objectifs d'assurer la transparence du projet et de ses phases, d'entendre, de discuter et de clarifier les positions controversées, de communiquer de manière complète sur les étapes et les divers aspects du projet, de répondre de manière factuelle et objective aux interrogations et inquiétudes de ses membres et de la population, ainsi que de favoriser et de faciliter le dialogue entre l'opérateur et la population, afin de permettre une meilleure compréhension du projet et de sa mise en œuvre. Elle peut se doter de spécialistes, universitaires et professionnels, qui enrichiront les échanges et travaux réalisés dans le cadre de la CSI. Des mandataires externes peuvent également être sollicités en matière de communication.

COMPOSITION

Les deux conventions évoquées préalablement règlent aussi la composition de la CSI qui est, on l'a dit, précisée par l'arrêté du Gouvernement jurassien du 25 octobre 2022. La Commission est présidée, selon les termes de l'art. 2 de la convention de 2015, « par une personnalité neutre », en la personne de Pascal Mahon, professeur émérite de droit constitutionnel suisse et comparé de l'Université de Neuchâtel, nommé par le Gouvernement jurassien. La présidence planifie les activités de la

Commission, gère l'ordre du jour, préside et anime les séances, propose le budget annuel et rédige les rapports. Elle assume également la responsabilité de l'information des médias et de la population. Le président assure en outre la liaison avec le Comité de patronage du projet et les principaux intervenants.

En plus du président, la CSI est composée de 24 membres, qui peuvent être répartis, sur la base de leur provenance, en trois groupes, et qui représentent :

- pour un tiers environ (9 sièges au total), **les principaux partenaires « institutionnels »** du projet, à savoir le Canton, la Commune de Haute-Sorne, par son Conseil communal, et l'exploitant (Geo-Energie Suisse AG et Geo-Energie Jura SA), avec 2 sièges chacun, ainsi que les Communes voisines de Boécourt et de Saulcy (par leur Conseil communal) et la Confédération (l'Office fédéral de l'énergie), avec un siège chacun ;
- pour un autre tiers (8 sièges au total), **des associations et organisations de la société civile**, notamment associations de protection de l'environnement, organisations des milieux économiques intéressés, avec un siège chacune ;
- pour le dernier tiers (7 sièges), **des représentantes et des représentants des citoyennes et citoyens de la Commune de Haute-Sorne**, désignés par le Conseil général.

Deux associations ont décliné jusqu'ici l'invitation que le Gouvernement leur avait adressée, les conviant à participer aux travaux de la Commission, de sorte que leur siège reste vacant : l'association Pro Natura, d'une part, parce que le projet, de par sa nature, sort de son champs de priorités et de son domaine de compétences, et l'association « Citoyens Responsables Jura », d'autre part, qui a quant à elle refusé d'intégrer la CSI pour des questions de principe, estimant d'emblée que celle-ci est acquise au projet de géothermie profonde.

En réalité, la CSI n'a pas – et n'a pas à avoir –, en tant que telle, de position arrêtée à l'égard du projet. Elle compte d'ailleurs, parmi ses membres, des personnes qui sont opposées au projet, mais aussi d'autres qui y sont favorables et d'autres encore qui n'ont pas – ou pas à ce stade – une opinion tranchée ou définitive à son égard. Comme le répète régulièrement son président, toutes les opinions et positions y sont les bienvenues et sont légitimes.

Liste des membres de la Commission au moment de la séance constitutive

(le 15 novembre 2022)³

| INSTANCE | TITULAIRE | SUPPLÉANT |
|--|------------------------|-------------------|
| Canton du Jura | Pierre Brulhart | |
| | Christophe Badertscher | |
| Conseil communal de Haute-Sorne | Jean-Bernard Vallat | |
| | Raoul Jaeggi | |
| Exploitant | Peter Meier | Fabien Christe |
| | Olivier Zingg | Raymi Castilla |
| Conseil communal de Boécourt | Jacques Favre | Patrizia Monastra |
| Conseil communal de Saulcy | Christophe Wermeille | Nicolas Hulmann |
| OFEN | Nicole Lupi | Regula Petersen |
| CCIJ | Pierre-Alain Berret | |
| FER-Arcju | Patrick Riat | Vincent Gigandet |
| AJPF | Marie-Hélène Brandon | |
| Pro Natura Jura | <i>Vacant</i> | <i>Vacant</i> |
| WWF Jura | Marie-Anne Etter | Marc Ribeaud |
| Association CRJ | <i>Vacant</i> | <i>Vacant</i> |
| Agri Jura | Marc Kury | |
| Association Géothermie Jura | Gérard Struchen | André Irminger |
| Représentants des citoyennes et citoyens de Haute-Sorne⁴ | Denis Jeannerat | |
| | Michel Lando | |
| | Thierry Lombard | |
| | Alain Girardin | |

³ La liste complète des personnes qui composent la Commission de suivi et d'information au 31 décembre 2023 figure en annexe du présent rapport.

⁴ L'arrêté du Gouvernement jurassien prévoyait une fourchette de 4 à 7 sièges pour les citoyennes et citoyens de la Commune, mais le Conseil général de Haute-Sorne n'avait dans un premier temps désigné que 4 représentants des citoyennes et citoyens. Il en a par la suite élu un cinquième et un sixième, puis plus tard encore un septième (voir ci-dessous, dans le texte).



Changements intervenus au cours de l'exercice

La composition de la Commission a subi quelques changements durant les 14 mois sur lesquels porte le présent rapport :

- Le Conseil général de Haute-Sorne a, en décembre 2022, désigné deux nouveaux membres représentant les citoyennes et citoyens de la commune, MM. Vincent Seuret et Massimo Zappala.
- À la suite des élections communales de l'automne 2022, l'ancien maire, M. Jean-Bernard Vallat, ainsi que M. Raoul Jaeggi, Conseiller communal, tous deux représentants du Conseil communal de la Commune de Haute-Sorne, ont été remplacés, à partir du 1^{er} janvier 2023, par MM. Eric Dobler, nouveau maire, et Olivier Chèvre, Conseiller communal.
- De même, toujours à la suite des élections communales de l'automne 2022, M. Jacques Favre, Conseiller communal représentant la Commune de Boécourt, a été remplacé par sa suppléante, Mme Patrizia Monastra, Conseillère communale. Ce changement a nécessité la nomination d'un nouveau suppléant en la personne de M. Nicolas Wisser, Conseiller communal, à partir du 1^{er} janvier 2023.
- M. Jean Fernex, collaborateur scientifique à l'Office de l'environnement a, par arrêté du 25 janvier 2023, été nommé suppléant de MM. Badertscher et Brulhart, tous les deux représentants de l'État.
- Mme Marie-Anne Etter, représentante du WWF, a quitté la CSI en date du 31 août 2023, à la suite de son changement d'activité professionnelle et de son départ de l'association qu'elle représentait. Elle a été remplacée, dès le 1^{er} septembre, par M. Marc Ribeaud, son suppléant, puis, en date du 4 décembre 2023, le Gouvernement jurassien a nommé Mme Céline Barrelet, successeuse de Mme Etter comme secrétaire du WWF Jura, en tant que nouvelle représentante de celui-ci au sein de la CSI, dès 2024.
- M. Christophe Badertscher, responsable du Domaine Installations et Activités humaines à l'Office de l'environnement, représentant du Canton, a quitté la CSI en octobre 2023, à la suite de son changement d'activité professionnelle et de son départ de l'Office. Il a été remplacé dans la CSI par son suppléant, M. Jean Fernex, collaborateur scientifique au sein de l'Office de l'environnement. En date du 4 décembre 2023, le Gouvernement jurassien a nommé le successeur de M. Badertscher auprès de l'Office de l'environnement, en la personne de M. Quentin Theiler. Celui-ci a repris, depuis cette date, la place de M. Badertscher comme représentant du Canton au sein de la CSI.
- En octobre 2023, le Conseil général de Haute-Sorne a encore désigné un septième représentant des citoyennes et citoyens de la commune, M. Michel Kiener.

Bureau de la CSI

La CSI dispose d'un bureau qui assume, en soutien de la présidence, la préparation des séances, la tenue des procès-verbaux, la gestion du site Internet, la rédaction de rapports, notamment du rapport annuel d'activité, ainsi que les suivis administratif

et financier. Le bureau est assuré par des personnes employées du Canton. Il se compose actuellement de quatre personnes :

| INSTANCE | TITULAIRE | FONCTION |
|--------------|-------------------------------|---|
| CSI – Bureau | Camille Guittard ⁵ | Chargée de communication Service de l'information et de la communication |
| | Sylvain Rigaud | Chef de projet géothermie profonde Service du développement territorial |
| | Taylor Quenet | Chargée du suivi administratif Office de l'environnement |
| | Amelia Vitalba | Chargée du suivi financier Service du développement territorial |

SÉANCE CONSTITUTIVE

La CSI a tenu sa première séance, constitutive, le 15 novembre 2022. Les objectifs de cette séance, à laquelle étaient conviés l'ensemble des membres et des suppléantes et suppléants, étaient de permettre aux membres de se présenter, d'acquiescer un premier niveau d'information concernant le projet ainsi que d'adopter le règlement de la Commission. Il a également été discuté du rythme de travail et de séances de la Commission ainsi que des attentes des membres et suppléants à l'égard de celle-ci. En ouverture de séance, M. le ministre David Eray, chef du Département de l'environnement, a rappelé le rôle central de la CSI, celui de garantir l'information et la transparence tout au long du projet. Il a également souligné que le Gouvernement compte sur chacune et chacun des membres pour développer une approche critique et rapporter les préoccupations des milieux représentés. De plus, il a mis l'accent sur le renforcement du cadre sécuritaire imposé par l'État à l'exploitant, point d'honneur du suivi des phases du projet.

La Commission a ensuite adopté, à l'unanimité et sans abstention, son règlement⁶, qui avait été proposé par la présidence, et qui traite entre autres de ses objectifs et des principes généraux de conduite, de sa composition et de ses membres, de sa présidence et de son secrétariat, ainsi que des droits et obligations de la Commission et de ses membres, de son fonctionnement, des principes d'information, des finances et du budget.

Ce règlement prévoit notamment, pour ce qui est des principes généraux de conduite (art. 2), que tant les entités représentées au sein de la Commission que les membres individuels qui les représentent se déclarent prêts à exercer leur mandat « de bonne foi et dans le respect mutuel. Ils s'engagent à mener des discussions dans une approche calme et constructive ». Ce qui n'empêche évidemment pas la CSI d'être ouverte à toutes les opinions et d'admettre les divergences de vues ou de conception.

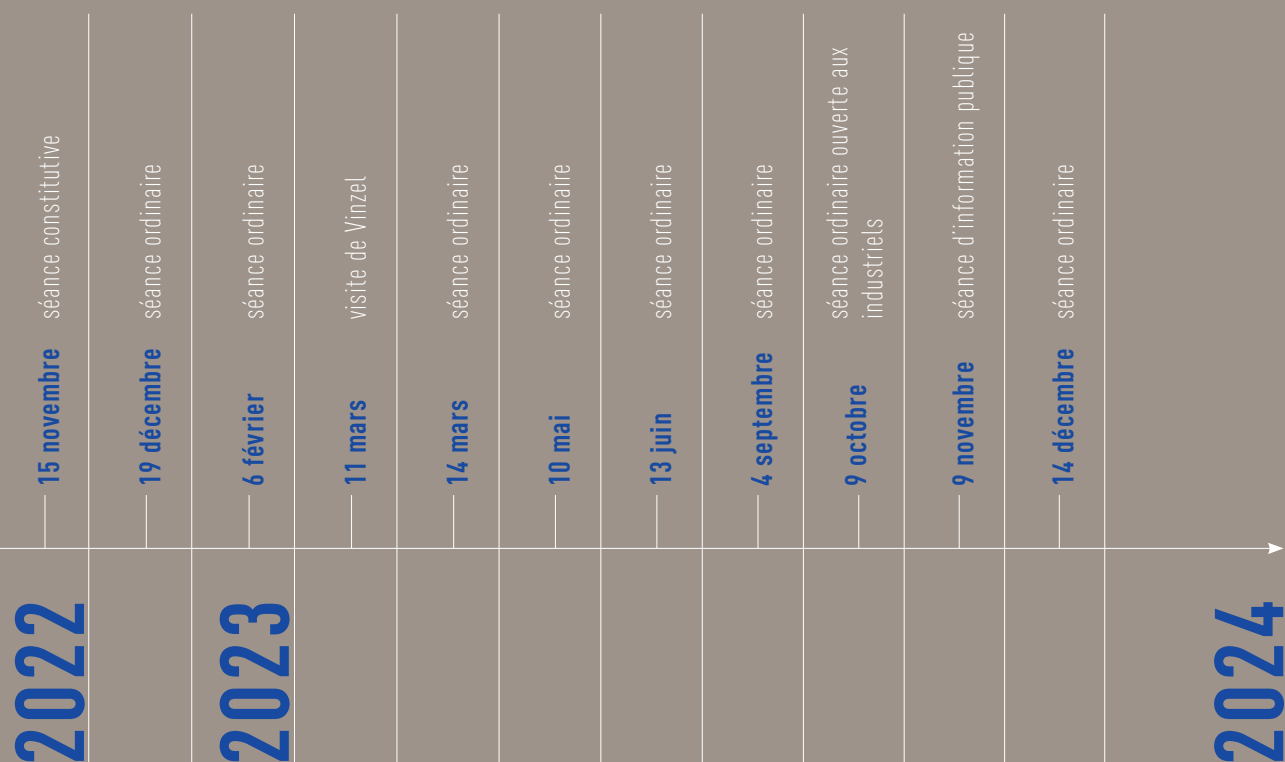
⁵ Mme Camille Guittard a commencé son activité de chargée de communication au sein du Service d'information et de communication du Canton en août 2023, et elle a rejoint le bureau de la CSI à ce moment.

⁶ On rappellera que ce règlement, qui est téléchargeable sur le site de la CSI (<https://www.csi-hautesorne.ch/fr/La-CSI/Reglement-et-conventions/Reglement-et-conventions.html>), doit être adopté par une majorité qualifiée des 3/4 des membres présents.

2. SÉANCES, MÉTHODES DE TRAVAIL, COMMUNICATION ET ACTIVITÉS

SÉANCES

Depuis et avec sa séance constitutive, du 15 novembre 2022, et jusqu'au 31 décembre 2023, la CSI a tenu 10 séances, soit environ une séance tous les 45 jours (l'infographie qui suit indique les différentes dates de ces séances). Son règlement prévoit que la Commission se réunit « au minimum deux fois par année, davantage selon les besoins et les actualités » [art. 7 al. 1].



Pratiquement toutes les séances ordinaires, qui se déroulaient en fin d'après-midi, avaient une durée prévue de 2 heures 30 (de 16h45 à 19h15 ou 19h30), durée qui a souvent, en réalité, été quelque peu dépassée, au vu de la densité des informations et de l'intensité des échanges.

Un tel rythme, élevé, de séances peut s'expliquer du fait des modes et méthodes de travail choisis.

La CSI a abordé, à chacune de ses séances, diverses thématiques clé de manière à mieux comprendre le projet



MÉTHODES DE TRAVAIL

Les séances ont rapidement été conçues comme comportant deux parties, une première au caractère plutôt organisationnel (adoption des procès-verbaux, informations du bureau et des membres de la Commission, organisation et manière de travailler, choix des sujets de fond et des activités de la CSI, etc.) et une seconde partie dédiée à des thématiques de fond liées au projet de géothermie profonde, comme par exemple la sismicité induite, ou les besoins en eau.

La CSI a ainsi abordé, à chacune de ses séances, diverses thématiques clé, sur lesquelles on reviendra dans le chapitre 3 de ce rapport, pour s'informer et discuter, de manière à mieux comprendre le projet, ses tenants et aboutissants, ses enjeux, mais aussi les risques qu'il implique et les mesures prises, décidées ou envisagées pour réduire ou éviter ces risques. La Commission a choisi de s'informer notamment en invitant régulièrement des personnes extérieures, disposant d'une expertise reconnue dans le domaine. La CSI a, du reste, souvent abordé les thématiques en cause en plusieurs étapes, d'abord en une première approche, et, si nécessaire, par une deuxième ou une troisième approche, plus détaillée et précise.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Séances ouvertes au public

Les séances de la CSI étaient réservées aux membres de la Commission, avec l'intervention éventuelle de personnes spécifiquement invitées en fonction de leur expertise en lien avec l'une ou l'autre des thématiques abordées.

Deux des séances ont fait exception à ce principe en ce sens qu'elles ont été ouvertes à d'autres cercles. D'une part, la **séance du 9 octobre 2023**, qui était dédiée à la problématique des effets de la sismicité induite sur les instruments de mesure et outils de haute précision, et lors de laquelle un expert du CERN était invité à présenter les expériences de son institution en la matière, a été ouverte aux industriels de la région exerçant leur activité dans le domaine. Ceux-ci n'ont cependant répondu que de manière très restreinte à l'invitation⁷. D'autre part, une autre séance, **celle du 9 novembre 2023**, a été plus largement ouverte et conçue, même, comme une séance publique. Organisée à Courfayvre, la séance a réuni près de 200 personnes, autour des membres de la CSI et de deux experts externes (le déroulement et le contenu de cette séance seront précisés dans le chapitre « Autres activités de ce rapport »).

⁷ Seuls deux représentants des industriels de la région ont donné suite à l'invitation. On reviendra plus loin sur les enseignements de cette séance du 9 octobre 2023.

Médias

Afin de remplir au mieux sa mission d'information du public, et indépendamment de ses autres activités d'information et de communication, la CSI a rapidement décidé d'inviter les représentantes et représentants des médias à une sorte de point-presse, à l'issue de certaines séances, voire à participer à une partie de celles-ci, notamment lors de présentations de spécialistes externes.

Site Internet

Toujours dans un but d'information, la CSI a décidé de se doter d'un site Internet qui lui est propre, distinct de ceux du Canton et de l'entreprise porteuse du projet. Ce site Internet, qui est en service et opérationnel depuis le 5 mai 2023, a pour but premier de **communiquer sur les travaux qu'entreprend la Commission et sur les thèmes qu'elle aborde et discute** ; il offre ainsi une **source d'information transparente** pour toutes celles et ceux que le projet intéresse, interpelle ou inquiète. On trouve sur le site tous les documents de travail de la CSI, notamment les procès-verbaux de toutes ses séances, ainsi que toutes les informations qu'elle se procure et dont elle dispose, comme les présentations des experts qu'elle invite (présentations Powerpoint et

autres) et qui servent de base à ces séances, voire parfois un bref compte-rendu de celles-ci. Le site Internet renseigne également sur la composition et le fonctionnement de la CSI.

Enfin et surtout, le site de la Commission a pour ambition de servir de **plateforme de dialogue et d'échange**, et de permettre à la population d'intervenir dans le débat autour du projet, soit en posant directement des **questions**, soit en lui faisant des **suggestions**.

Les questions et les suggestions doivent cependant concerner les travaux et les activités de la CSI ; celle-ci se réserve le droit de renvoyer à d'autres, le Canton, la Commune ou l'entreprise porteuse du projet, par exemple, les questions et suggestions qui s'adresseraient en réalité plus spécifiquement à ceux-ci. De plus, si elle est ouverte à toutes les opinions et admet les divergences de vues ou de conception, la CSI tient à ce que son site respecte lui aussi les règles d'un dialogue constructif et empreint de bonne foi et de respect mutuel posées par son règlement. Elle ne traite donc pas d'éventuelles questions ou suggestions qui contiendraient des propos sortant de ce cadre.

A titre d'exemples, voici quelques questions posées sur le site Internet et les réponses données :

? 1

Un réseau de distribution de chaleur est-il encore d'actualité ? Bien entendu, pour autant que les conditions techniques (températures, etc.) soient propices.

Oui, la distribution de la chaleur en cascade (industriels puis agriculteurs et foyers) reste à planifier. L'article 17.1.1 de la convention du 17 juin 2022 apporte un élément de réponse à votre question : « l'exploitant s'engage à valoriser la chaleur résiduelle produite par la Centrale géothermique et à la fournir aux meilleures conditions possibles, pour autant que l'objectif premier de la Centrale géothermique, à savoir la production d'électricité, ne soit pas préterité ». Les échanges à ce sujet entre la commune et l'exploitant se poursuivent.

R

? 2

Quel est le bilan écologique d'une telle installation ? Ceci en regard de l'énergie nécessaire pour sa réalisation, l'intervention dans les sols, respectivement l'eau utilisée ainsi que l'impact sur les eaux souterraines ?

A puissance de production égale, le bilan écologique d'une installation de géothermie profonde de type pétrothermal est meilleur que celui des autres installations énergétiques pouvant être développées en Suisse, à l'exception de l'énergie hydraulique et de la géothermie profonde de type hydrothermale. La valorisation de la chaleur a toutefois un impact important sur le bilan des centrales géothermiques. La particularité d'un projet de type pétrothermal est qu'il nécessite plus d'eau qu'un projet hydrothermal, cette eau est nécessaire à l'amélioration ou la création d'un réservoir en surface (par stimulation hydraulique).

Le cycle de vie d'une centrale géothermique peut être subdivisé en trois grandes étapes.

- La première étape, d'installation et de construction, nécessite une utilisation importante des ressources et présente donc un bilan écologique négatif, en particulier lors de la période de forage qui dure plusieurs mois. Des mesures sont alors mises en place afin de préserver les eaux souterraines.
- La seconde étape, d'exploitation de la centrale, est peu consommatrice et présente un bilan écologique positif. Cette phase peut se poursuivre sur plusieurs décennies.
- La troisième et dernière étape, de déconstruction, occasionne des nuisances écologiques dues aux travaux nécessaires à cette opération. Son bilan écologique est négatif mais c'est une phase de courte durée.

Vous trouverez de plus amples informations sur ces aspects en suivant le lien suivant : www.ta-swiss.ch/fr/geothermie-profonde, notamment en consultant le résumé de l'étude (p.10-13).

R

Statistiques du site Internet

Depuis sa mise en ligne, le 5 mai, et jusqu'au 21 décembre 2023, le site Internet de la CSI compte 1672 visiteurs dont la durée moyenne de connexion s'élève à 5 minutes 55 secondes. Trois pics d'audience sont à relever durant cette période; le premier lors du lancement du site, le second lors de la séance publique du 9 novembre et le dernier début décembre, peut-être en lien avec le planning de l'exploitant qui prévoyait une campagne de mesures géophysiques 2D en fin d'année. Début décembre, plusieurs questions ont également été adressées à la CSI via son site.

La page la plus consultée est la page d'accueil, sur laquelle nous retrouvons déjà un nombre important d'informations telles que des sujets d'actualités, les dates des prochaines séances, des informations relatives au projet et des réponses aux questions posées par les internautes. Les pages « FAQ » et « Vos questions » viennent ensuite dans le classement, suivies des Événements et du Glossaire.

AUTRES ACTIVITÉS

Visite du projet géothermique de Vinzel

En date du 11 mars 2023, les membres de la CSI ont visité le site de forage du projet géothermique EnergieÔ, alors en cours de réalisation sur le territoire de la commune de Vinzel, dans le canton de Vaud. Bien que le projet de géothermie de moyenne profondeur EnergieÔ à Vinzel et le projet de géothermie profonde de Geo-Energie Jura SA à Haute-Sorne aient des buts et mobilisent des techniques différents, cette visite a permis aux membres de

découvrir les caractéristiques d'un site de forage et d'en apprendre plus sur les impacts associés à de tels travaux. Des échanges avec des représentants de la Municipalité de Vinzel, le président d'EnergieÔ, M. Thierry Magnenat, et le directeur d'EnergieÔ, M. Daniel Clément, ont permis de fournir aux membres de la CSI des réponses à plusieurs de leurs questions.



Séance d'information publique du 9 novembre 2023

Pour sa 9^{ème} séance, la Commission de suivi et d'information avait décidé d'inviter la population jurassienne à venir s'informer et à échanger sur le projet de géothermie profonde prévu à Haute-Sorne. Pour informer la population sur la tenue de cette séance, une publicité est parue dans le Quotidien Jurassien et un spot radio a été diffusé sur les ondes de RFJ.

La séance s'est déroulée au Centre de culture et de sport de Courfaivre et elle a réuni plus de 200 personnes qui, de 19 heures à plus de 22 heures, ont assisté, aux côtés des membres de la CSI, aux diverses présentations et ont pu échanger avec les intervenants.

Lors de cette manifestation, conçue dans le but d'échanger avec la population, le président Pascal Mahon a d'abord présenté la Commission, puis, avec quelques membres de la CSI, les travaux qu'elle a entrepris depuis le début de ses activités ainsi que les informations qu'elle a recueillies sur différentes thématiques clés liées au projet, comme la sismicité, les protocoles de fissures, les travaux de forage, les besoins en eau, etc. En outre, des spécialistes ont développé trois questions qui préoccupent particulièrement la population : les besoins en eau du projet, la sismicité induite et les travaux de forage, présentations sur lesquelles nous reviendrons plus en détail dans le chapitre suivant.

Certaines de ces thématiques clé ont été résumées sur des fiches qui ont été mises à disposition des personnes présentes (l'approvisionnement en eau, la protection contre les nuisances sonores, les principaux intervenants du projet et leur rôle, le risque sismique : mesures et conditions-cadres) et placées sur le site Internet de la CSI⁸.



⁸ Disponibles sur cette page : https://www.csi-hautesorne.ch/Htdocs/Files/v/5926.pdf/Documents/Seances-de-la-CSI/09-11-23/CSI_Geothermie_Fiches-thematiques.pdf?download=1

3. THÉMATIQUES ABORDÉES

OBSERVATIONS LIMINAIRES : CHOIX DES THÉMATIQUES ET CALENDRIER DU PROJET

Le projet de Geo-Energie Jura SA se décline en trois phases majeures : la phase du forage exploratoire, qui est actuellement en cours, la suivante, de stimulation du réservoir profond, puis enfin celle d'exploitation. A

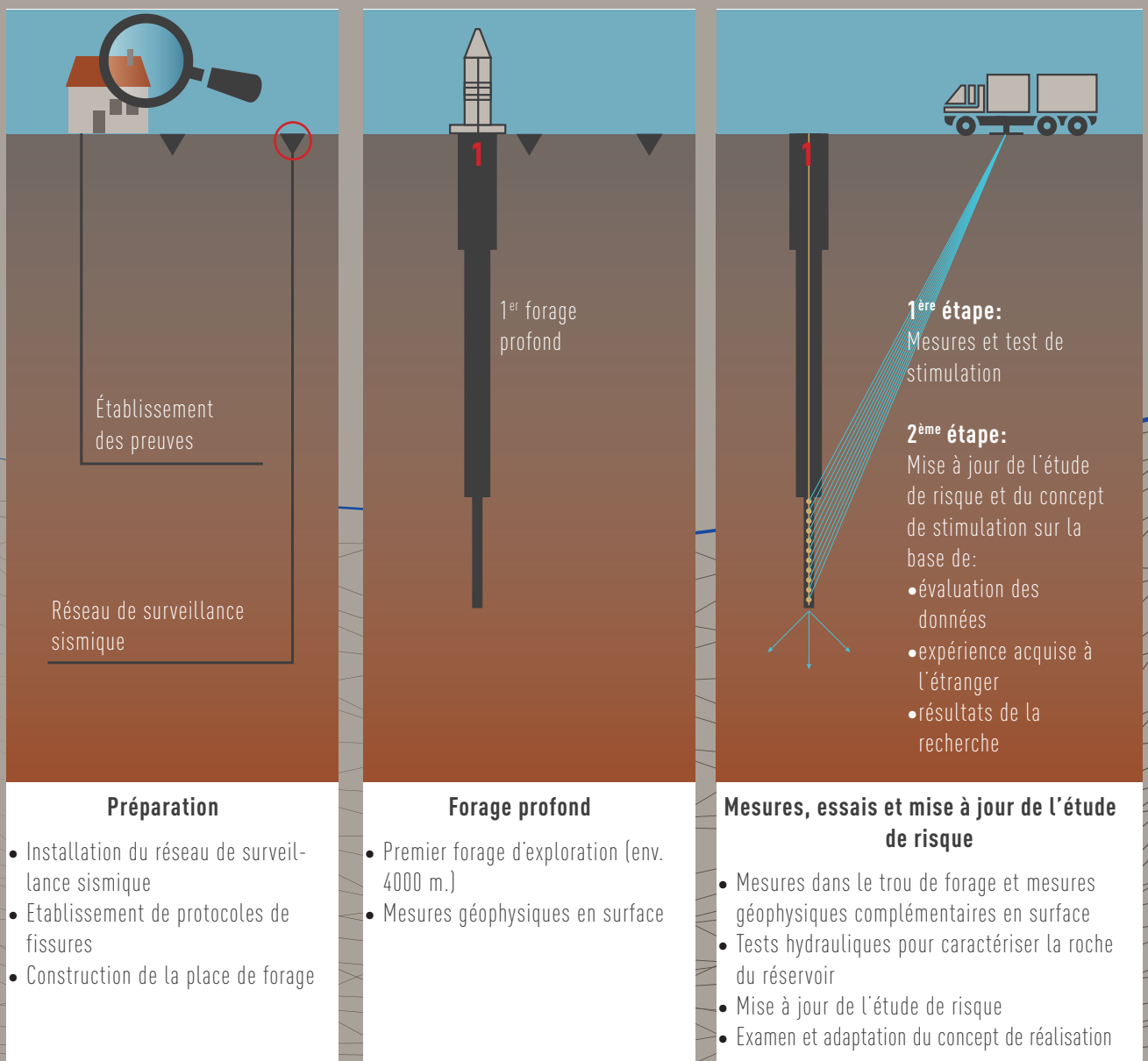
ce stade, seule la première phase est autorisée, selon les termes de la convention du 17 juin 2022. Elle a pour but d'acquérir une connaissance approfondie du sous-sol et de ses propriétés, ce qui permettra à l'exploitant d'affiner l'analyse de risque qui est associée au projet et, si nécessaire, d'ajuster son concept de réalisation pour la deuxième phase du projet.

CALENDRIER DU PROJET

| | | | |
|-----------|-----------|------|------|
| 2022-2023 | 2023-2024 | 2024 | 2025 |
|-----------|-----------|------|------|



Décisions relatives au projet



Etat actuel de la planification (15.01.23) présenté par Geo-Energie Jura SA

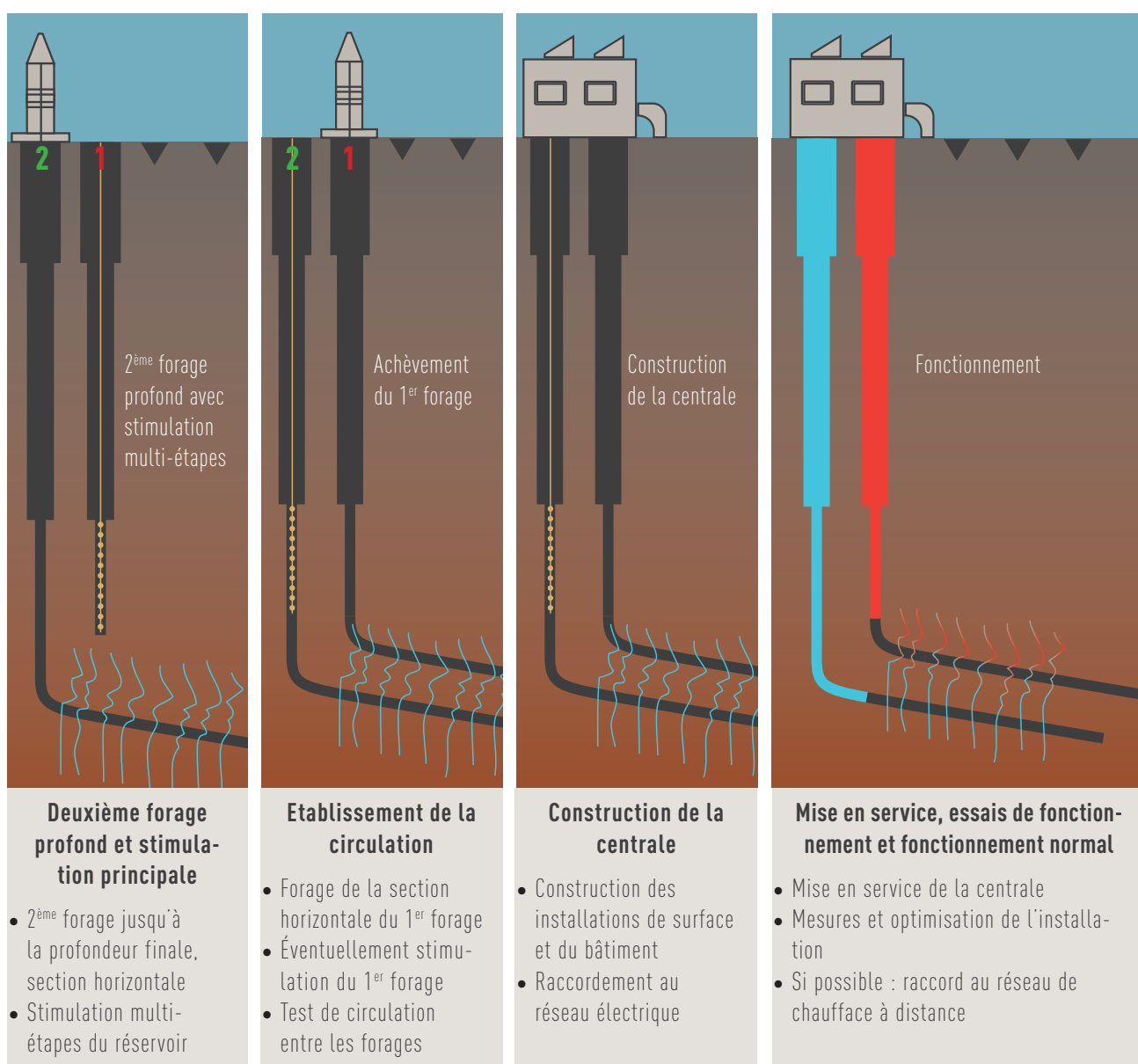


A l'issue de cette première phase, il sera possible d'évaluer si les conditions sont réunies ou non pour la poursuite du projet. Dans ce dernier cas, l'entreprise porteuse du projet sera amenée à décider de son abandon. S'il s'avère que le risque associé au projet de géothermie profonde ne devait plus être acceptable,

le Gouvernement pourrait aussi user de son droit et ne pas autoriser la poursuite du projet, de manière temporaire ou définitive. Il se reposera pour cela sur l'avis d'un Groupe d'experts indépendant, nommé par le Gouvernement, via un arrêté⁹ daté du 21 décembre 2023.



Décisions relatives au projet



⁹ Arrêté relatif au groupe d'experts indépendant institué en marge du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne : https://www.jura.ch/Htdocs/Files/v/44997.pdf/Departements/DEN/SDT/Geothermie-profonde/231220_Arrete-relatif-au-groupe-dexperts-independants-institue-en-marge-du-projet-de-geothermie-profonde-de-Haute-Sorne.pdf?download=1

Les thématiques seront présentées et regroupées ici en fonction de l'ordre chronologique du déroulement du projet.

C'est en tenant compte du calendrier du projet et de ses différentes phases que le plan des séances a été établi et qu'ont été choisies les thématiques que la CSI a abordées, afin de mettre l'accent sur les diverses opérations et travaux relatifs à la phase exploratoire, d'une part, mais aussi sur les thèmes qui préoccupent, intéressent ou interpellent particulièrement les membres de la CSI et la population jurassienne, d'autre part.

THÉMATIQUES ABORDÉES

Bien que les thématiques aient été abordées en séances en plusieurs étapes et selon plusieurs critères, comme la chronologie des travaux, mais aussi les demandes des membres de la CSI ou encore les besoins de l'actualité, elles seront présentées et regroupées ici en fonction de l'ordre chronologique du déroulement du projet.

Géologie et campagnes de mesures géophysiques (2D et 3D)

Lors de la séance du 13 juin 2023, M. Sylvain Rigaud, chef de projet au sein de la République et Canton du Jura, et M. Olivier Zingg, chef de projet chez Geo-Energie Suisse SA, ont abordé, dans deux présentations distinctes, et chacun du point de vue qui est celui de l'entité qu'ils représentent, la question de la géologie et des campagnes de mesures. A cette occasion, il a été relevé que les campagnes de mesures géophysiques ont pour but d'améliorer les connaissances relatives à la localisation des grandes failles et leurs dimensions et serviront à affiner l'analyse de risque sismique ainsi qu'à mieux caractériser la propagation d'ondes vibratoires dans le sous-sol.

Aménagement du site de forage et forage d'exploration

Les explications liées aux travaux relatifs à la première phase du projet, à savoir l'aménagement du site de forage et le forage d'exploration, ont été présentées en plusieurs fois. Ainsi, durant les séances du 6 février, du 14 mars, du 10 mai et du 4 septembre 2023, M. Olivier Zingg a mis en évidence les principaux faits suivants.

Le forage et son site seront aménagés dans le respect des normes environnementales. La place de forage et les caves de forage seront étanchéifiées afin de préserver les eaux peu profondes et de surface. Un bassin de récupération des eaux de pluie sera construit pour limiter les besoins en eau. Le forage sera réalisé à la boue. Si des additifs devaient être ajoutés à cette boue, ceux-ci ne seront dangereux ni pour l'environnement ni pour la santé de la population : leur utilisation sera, dans tous les cas, soumise à l'approbation de l'Office de l'environnement.

Les grandes étapes d'un forage exploratoire ont aussi été abordées lors de la séance publique du 9 novembre 2023, par M. Vincent Geyl, expert en régulation de forage et sûreté et intégrité des puits, chez Quartic Advisory. Lors de son intervention, M. Geyl a pris pour exemples plusieurs projets européens de forages profonds afin de présenter et d'illustrer le déroulement type de tels travaux. Il a présenté les outils qui permettent de forer et les différentes étapes d'un forage (colonnes et têtes de forage, fluides et déblais de forage, tubages, etc.). Il a également évoqué les risques présents lors de tels travaux (remontées de gaz depuis les formations

rocheuses, présence de zones sur-pressurisées, perte de boue dans la roche, par exemple), ainsi que les mesures à prendre pour les prévenir et l'importance de planifier un abandon de puits.

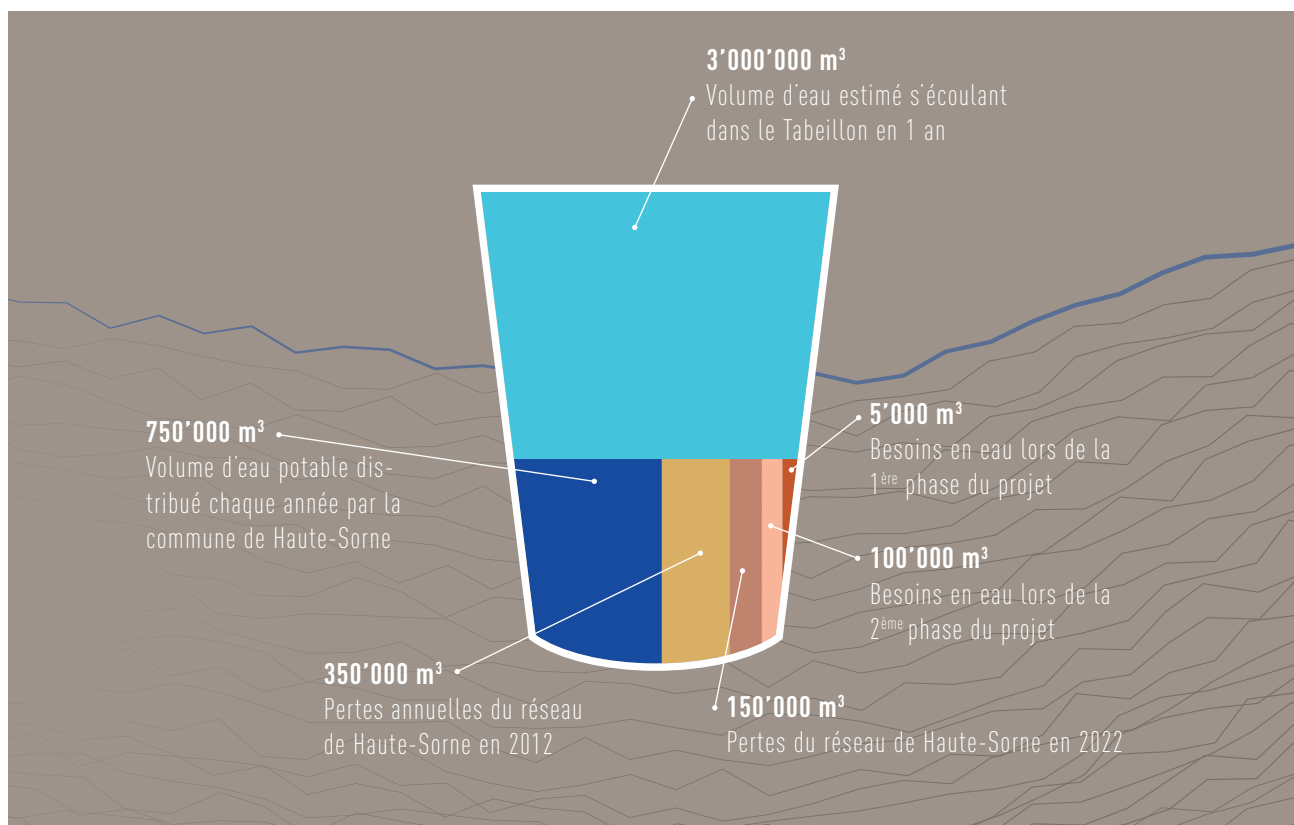
Besoins en eau du projet

Lors de la séance du 19 décembre 2022, M. Olivier Zingg, chef de projet chez Geo-Energie Suisse SA, et M. Patrice Eschmann, alors chef de l'Office de l'environnement, ont traité la problématique des besoins en eau du projet en fonction de ses différentes phases. Ils ont expliqué que pour la phase exploratoire en cours, les besoins en eau sont comparables à ceux d'autres chantiers ou industries. L'alimentation en eau est donc prévue par le réseau communal et sera suspendue en cas de pénurie d'eau. Pour la phase suivante, de stimulation, les besoins en eau seront plus importants et Geo-Energie Suisse SA envisage des alternatives possibles au prélèvement dans le Tabeillon, dont les débits sont extrêmement faibles durant la période estivale.

Cette thématique des besoins en eau, qui fait l'objet de vives discussions dans la population, a été reprise lors de la séance publique du 9 novembre 2023. M. Jean Fernex, collaborateur scientifique de l'Office cantonal de l'environnement, et M. Didier Luginbühl, chef des services techniques de la Commune de Haute-Sorne, ont ainsi rappelé que pour la phase exploratoire, en cours, les besoins en eau ne présentent aucune

difficulté pour la commune. Néanmoins, ces besoins seront plus importants dans les phases suivantes et devront faire l'objet, en cas de demande de concession pour un approvisionnement en eau à partir du Tabeillon de la part de l'exploitant, d'une nouvelle procédure, selon la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) et la loi cantonale sur la gestion des eaux (LGEaux).

Les débits extrêmement faibles du Tabeillon durant les épisodes de sécheresse de ces dernières années démontrent sa forte vulnérabilité au changement climatique. Il apparaît clairement que l'interdiction de tout prélèvement d'eau dans le Tabeillon sera à l'avenir la norme durant la période estivale, voire également durant une partie du printemps et de l'automne. La prochaine étape concernant le Tabeillon est la mise en service par Geo-Energie Jura SA d'un système de mesures en continu du débit afin de définir le débit de base à respecter en tout temps. Ce débit sera fixé par l'Office de l'environnement en cas de demande d'autorisation de prélèvement (demande actuellement prévue par Geo-Energie Jura SA d'ici 2026). En plus des résultats des mesures de débits réalisées, les conditions de prélèvement seront fixées sur la base de la qualité et de la vulnérabilité du cours d'eau, afin de garantir strictement la préservation de l'écosystème. Selon le droit fédéral, aucun prélèvement n'est autorisé en dessous d'un débit de 50l/s.



Suivi environnemental de réalisation (SER) et gestion du bruit

Lors des séances du 10 mai et du 13 juin 2023, la CSI s'est attachée à aborder des thèmes dits « préoccupants » pour la population, ceux compris dans le Suivi environnemental de réalisation (SER), et du bruit engendré par les travaux, notamment les travaux de forage. Ces présentations ont été menées par l'Office de l'environnement du Canton du Jura, sous l'angle du suivi et des mesures de surveillance, et par Geo-Energie Jura SA, du point de vue de l'exploitant du projet.

Le SER consiste à mandater des spécialistes pour veiller à la bonne application de la législation, fédérale ou cantonale, ainsi que de l'ensemble des conditions de réalisation de projet imposées par les autorités. Les domaines suivants sont couverts :

- Protection de l'air
- Protection contre le bruit
- Protection des eaux, hydrogéologie
- Protection des sols
- Gestions des déchets et produits chimiques
- Sites pollués
- Protection de la nature

Les risques liés à la sismicité font l'objet d'un suivi indépendant par un Groupe d'experts, hors du SER.

Les autorités cantonales ont fixé des exigences allant bien au-delà des demandes habituelles afin de préserver la population du bruit. Des valeurs limites pour les immissions ont été fixées et les émissions de bruit seront limitées. A noter qu'un projet similaire avait été réalisé dans le centre-ville de Bâle, à proximité d'un hôpital.

Risque sismique, établissement des preuves et assurances

La CSI a traité le sujet de la sismicité à plusieurs reprises depuis le début de son exercice. En premier lieu, lors de la séance du 19 décembre 2022, M. Philippe Roth, expert en risques sismiques au Service sismologique suisse (SED), est intervenu pour exposer ce que représente le risque sismique en général et a illustré les différentes causes de sismicité induites par les activités humaines (lacs de retenue, extraction de pétrole, stockage de CO₂, etc.). Lors de la séance du 6 février 2023, Christophe Badertscher, alors responsable du domaine Installations et activités humaines à l'Office de l'environnement, a illustré la notion d'acceptabilité du risque pour le projet. M. Olivier Zingg, chef de projet chez Geo-Energie Suisse SA, a lui évoqué le processus complexe d'établissement des preuves et des assurances, du point de vue de l'entreprise porteuse du projet. Les sujets de l'établissement des preuves et de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant ont été développés lors de la séance du 14 mars 2023, par les interventions de MM. Roland Paupe, directeur de Metrix SA, et Manuel Lachat, directeur de SiTaDeL Sàrl, chargés de réaliser concrètement les protocoles de fissures, et de deux experts en assurance exerçant chez Aon Assurances, courtiers de Geo-Energie Suisse AG.

Voici un bref résumé de ce qui est ressorti de chacune de ces séances.

Durant la phase exploratoire (2022-2025), le risque sismique est très limité. Un réseau de surveillance sismique, intégré à celui du Service sismologique suisse, permettra d'enregistrer en temps réel les mouvements, même infimes, du sous-sol et de localiser la zone d'origine des événements sismiques de manière très précise. Ce réseau permettra ainsi, tout au long du projet, d'enregistrer le niveau de sismicité et de définir la nature d'un séisme (naturel ou induit), ce afin d'assurer une gestion en temps réel de la sismicité et la solidité de la procédure d'établissement des preuves.

L'Etat jurassien a fixé des conditions pour réduire autant que possible le risque sismique. Parmi les nombreuses mesures imposées au promoteur par le Gouvernement jurassien, un protocole de fissures sera appliqué sur des bâtiments témoins, des bâtiments de grande valeur culturelle – déterminés en accord avec l'Office de la culture – et, sur requête, pour l'ensemble des bâtiments de propriété privée et individuelle situés dans la zone de réalisation et d'incidence (périmètre de 2.5 kilomètres autour du site).

A ce sujet, la CSI, à l'occasion de sa 8^{ème} séance, le 9 octobre 2023, a invité les industriels concernés par la question des effets de la sismicité (notamment de la sismicité induite) sur les outils et instruments de haute précision à venir s'informer. Des informations clés, à la pointe des connaissances sur le sujet ont pu être apportées, grâce notamment à l'intervention de M. Michael Guinchard, responsable du laboratoire de mesures mécaniques du CERN, qui a partagé les derniers résultats et expériences de cette institution en la matière.

Ce retour d'expérience a permis de mettre en évidence les principaux éléments suivants :

- Les instruments de haute précision présents au CERN, en particulier le Large Hadron Collider (LHC), sont parmi les plus sensibles aux sollicitations vibratoires qui existent au monde.
- Les vibrations liées aux opérations de génie civil sont plus problématiques pour les instruments de haute précision du CERN que celles liées à la sismicité naturelle ou induite.
- En dessous d'une magnitude $M_w = 3.0$, les conséquences d'un séisme sur les instruments de haute précision du CERN ne sont pas problématiques, y compris pour le LHC et les instruments d'usinage, d'imagerie et de métrologie.

Les informations apportées par l'opérateur, Geo-Energie Jura SA, ont permis de préciser que :

- Le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne est **dimensionné afin d'éviter qu'un séisme de magnitude $M_w > 2.0$ ne survienne** (l'autorisation de l'Office de l'environnement de 2015 prévoit, elle, un seuil à 2.6).
- Les **projets récents utilisant des technologies sismilaires** tels que celui de Forge aux Etats-Unis ou d'Espoo en Finlande **n'ont pas dépassé une sismicité induite de magnitude $M_w = 1.9$.**
- **Toute activité sismique supérieure à une magnitude de $M_w = 2.0$ amènerait à un arrêt des opérations de stimulation hydraulique par l'exploitant** (l'arrêt du projet sur décision du Gouvernement est prévu dans les conditions d'autorisation à partir d'une magnitude de 2.6).

Lors de la séance publique du 9 novembre 2023, les personnes présentes ont assisté à une présentation de M. Philippe Roth, du Service sismologique suisse. Celui-ci a évoqué les récents séismes survenus à Réclère et le lien existant entre la taille d'une rupture le long d'un plan de faille et la magnitude d'un séisme. Enfin, il a montré l'étendue du réseau de surveillance sismique renforcé autour du site du projet.

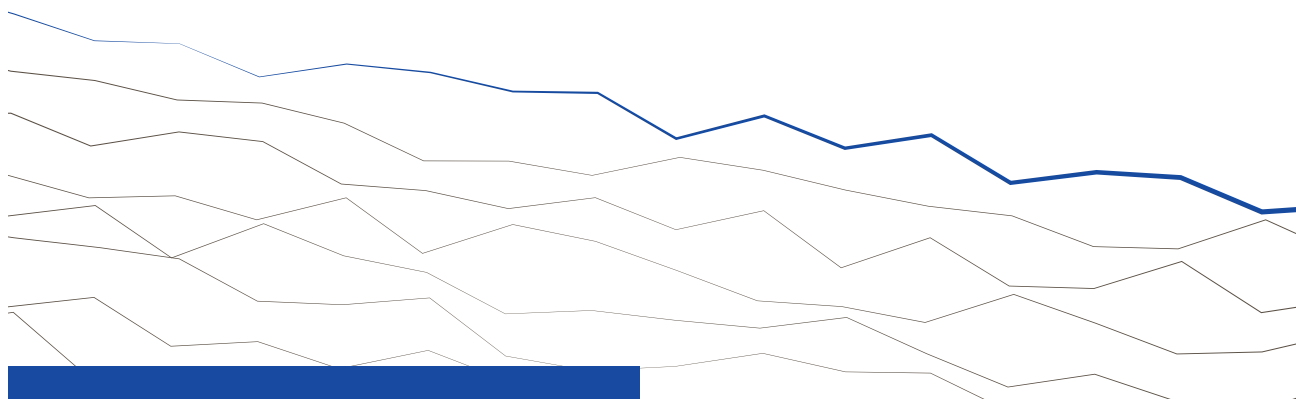
Stimulation hydraulique

L'exploitant, lors de la séance du 4 septembre 2023, a présenté pour la première fois, en plus des données de forage, la thématique des tests hydrauliques et des tests de stimulation. Des mesures et relevés seront réalisés tout au long de la progression du forage, à la fin de chaque section et une fois le forage terminé, tubé et cimenté. Les tests de stimulation auront alors pour objectif principal d'évaluer la réaction sismique de la roche et de cartographier la zone stimulée à l'aide de la micro-sismicité. Lors du test de stimulation, de faibles volumes d'eau sont injectés dans la formation afin d'observer la réaction sismique du sous-sol. L'évaluation des tests de stimulation constituera l'une des principales contributions à la décision de poursuivre ou non le projet dans sa deuxième phase.

Cette présentation a été complétée, lors de la même séance, par un exposé du professeur Benoit Valley, du Centre d'hydrogéologie et de géothermie de l'Université de Neuchâtel, qui a illustré les notions de contraintes exercées dans le sous-sol. Il a notamment expliqué que la capacité d'améliorer un réservoir par le processus de stimulation hydraulique dépendra de l'orientation des failles et fractures par rapport au champ local de contraintes. Une orientation favorable de ces dernières permettra un meilleur écoulement des fluides dans le réservoir après stimulation.

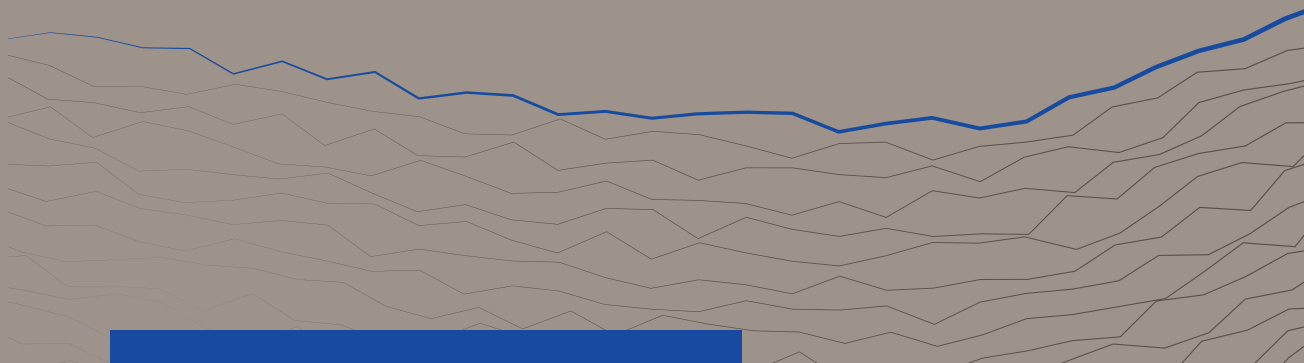
Enfin, lors de la dernière séance de l'année 2023, le 14 décembre, le professeur Brice Lecampion, de l'EPFL, a présenté aux membres de la CSI les différences entre les méthodes de stimulation, d'une part la méthode de « fracking », généralement utilisée et bien connue en matière d'exploitation pétrolière, et d'autre part celle de l'« hydroshearing » ou « cisaillement hydraulique », qui doit être utilisée dans le cadre du projet de Haute-Sorne. Ce dernier procédé, contrairement au « fracking » qui crée des fractures dans la roche, active les fractures préexistantes en déclenchant un glissement par cisaillement sous l'action d'une moindre pression. M. Lecampion a également abordé les notions de refroidissement lors de l'utilisation d'un réservoir et de réchauffement naturel suite à l'abandon du réservoir. Le refroidissement du réservoir dépend du nombre et de l'espacement des fractures à travers lesquelles les fluides s'écoulent et donc de la vitesse de circulation. Plus nombreuses et fines sont les fractures, plus lent sera le refroidissement du réservoir. En fin d'exploitation, les phénomènes de convection naturelle (transport de chaleur sous l'effet des mouvements d'un fluide) et de conduction thermique permettent au réservoir de retrouver sa température initiale sur une durée de temps qui peut être très courte (quelques années ou décennies) à plus longue (au-delà de 100 ans) suivant les conditions en profondeur. Ces dernières ne sont pas encore connues en Haute-Sorne.

4. COMPTES 2022-2023



| Frais de fonctionnement de la Commission de suivi et d'information (CSI), en charge par l'exploitant | Budget 2022 | Frais effectifs 2022 | Budget 2023 | Frais effectifs 2023 |
|--|------------------|----------------------|-------------------|----------------------|
| Honoraires Prof. Mahon, président (TTC) | 5 900.00 | 5 815.80 | 21 400.00 | 19 725.26 |
| Défraiement membres (TTC, hors RCJU, Géo-Energie, OFEN) | 590.00 | 581.60 | 2 070.00 | 2 455.54 |
| Secrétariat (TTC) | 3 830.00 | 3 822.30 | 21 590.00 | 21 025.85 |
| Comptabilité (TTC) | 1 330.00 | 1 327.95 | 11 240.00 | 8 030.30 |
| Autres collaborateurs RCJU (TTC, plusieurs collaborateurs, hors convention du 17 juin 2022) | 7 680.00 | 7 671.50 | 16 690.00 | 13 877.50 |
| Experts pour la gestion de la CSI et sa communication (invités, prestataires, etc.) | - | - | 2 500.00 | 2 032.50 |
| Séance constitutive de la CSI | 600.00 | 615.90 | | |
| Séances de la CSI à Bassecourt (4-6 séances par an) | 450.00 | 440.25 | 2 700.00 | 7 927.54 |
| Visites du site, Glovelier (1 visite à 2 visites par an) | - | - | 400.00 | - |
| Visite extérieure (Vinzell) | - | - | 3 000.00 | 2 525.00 |
| Site web, développement base, maintenance, hébergement | - | - | 11 100.00 | 11 173.95 |
| Imprimés (brochures, lettres, newsletter, rapport annuel) | - | - | 15 000.00 | 4 995.96 |
| Matériel informatique | - | - | 4 250.00 | - |
| Licences informatiques | - | - | 4 000.00 | 798.40 |
| Infrastructure | 2 570.00 | 2 584.80 | 10 000.00 | 10 996.18 |
| Autres frais, divers | 150.00 | 114.55 | 1 500.00 | 306.52 |
| TOTAL TTC | 23 100.00 | 22 974.65 | 127 440.00 | 105 870.50 |

5. BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'ACTIVITÉ ET PERSPECTIVES



Comme indiqué précédemment, l'idée d'une Commission de suivi et d'information chargée d'accompagner et d'encadrer le projet de géothermie profonde de Haute-Sorne, déjà prévue dans la convention tripartite de 2015, était inspirée à l'époque de l'expérience positive acquise avec la Commission d'information et de suivi mise en place, dès 2000, dans le cadre de l'« Assainissement de la décharge industrielle de Bonfol »¹⁰.

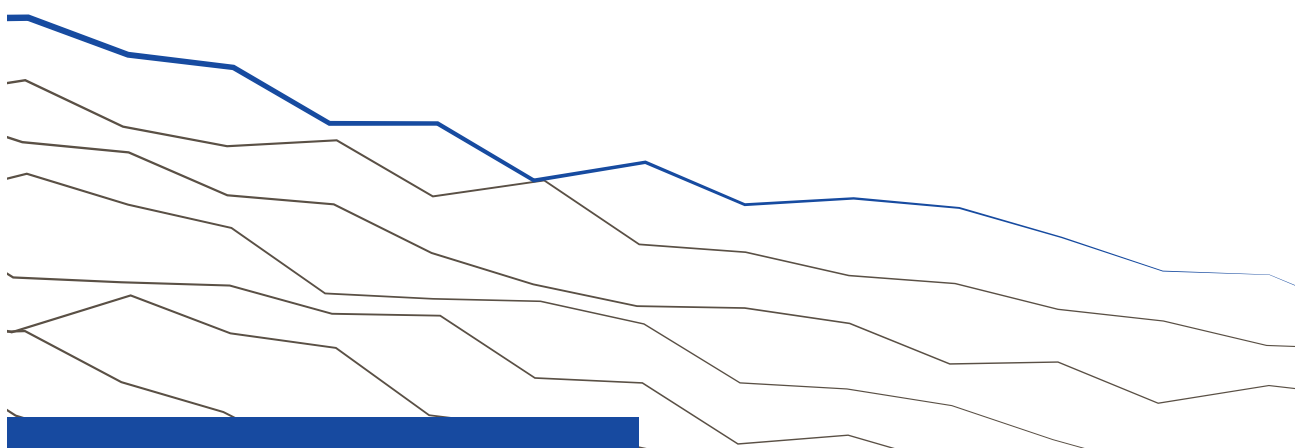
Au terme de ses quatorze premiers mois d'activité, la CSI du projet de Haute-Sorne constate une première différence, assez fondamentale, avec la Commission de Bonfol. Au sein de celle-ci, en effet, même s'ils pouvaient éventuellement diverger sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif, toutes les parties prenantes et tous les milieux intéressés membres de la Commission convergeaient cependant au final vers un intérêt commun, l'assainissement de la décharge industrielle. Tel n'est pas le cas dans le cadre du projet de Haute-Sorne, pour lequel les opinions sont divisées, et les intérêts des parties prenantes et des milieux intéressés divergent sur l'objectif – ou le principe – lui-même, c'est-à-dire la réalisation d'un projet pilote de géothermie profonde. Si certains milieux y sont favorables, d'autres s'y opposent catégoriquement. De ce fait, la tâche de la CSI est d'emblée plus délicate, en ce sens qu'il s'agit de mettre autour de la table et de concilier des positions et des intérêts qui sont à priori radicalement divergents. Preuve en est du reste que l'association « Citoyens Responsables Jura », qui regroupe certains des opposants au projet, a refusé et refuse toujours, malgré l'invitation réitérée du Gouvernement, d'intégrer la CSI.

¹⁰ Voir à ce propos le ch. 1 ci-dessus, p. 6.

A cette première difficulté s'ajoute le fait que, prévue en 2015 déjà, la CSI n'a été instituée que sensiblement plus tard, en fin d'année 2022, ce qui rend sa mission d'information et de plateforme de discussion sur le projet d'autant plus délicate. En effet, dans l'intervalle, les opinions sur le projet et les positionnements – pour ou contre – à son égard se sont cristallisés.

Il n'en demeure pas moins que la Commission de suivi et d'information a pris sa mission au sérieux et a travaillé de manière intense, au cours de sa première année d'existence, ponctuée d'une dizaine de séances, afin de s'informer et d'informer ses membres, d'abord, sur le projet, sur ses tenants et aboutissants, sur ses enjeux et sur les risques qu'il implique, ainsi que sur les mesures prises et envisagées afin de contenir ou réduire ces risques. Elle a abordé ainsi de nombreuses thématiques de fond, comme la question des besoins en eau du projet et celle du risque de sismicité induite, par exemple, en cherchant toujours à se doter d'informations aussi factuelles et objectives que possible.

Elle a en outre cherché, par différents canaux, à communiquer les informations qu'elle a ainsi pu acquérir à la population et aux différents milieux intéressés, dans le but de combler dans la mesure du possible, le déficit d'information qu'elle a constaté autour du projet. Fidèle à sa mission d'information et de plateforme de discussion et d'échange, elle a aussi, à travers son site Internet, permis à celles et ceux que le projet intéresse, interpelle ou inquiète de lui poser toutes questions et de lui faire des suggestions, notamment de propositions de thèmes à aborder.



A l'issue de sa première année d'activité, la Commission de suivi et d'information du projet de géothermie profonde de Haute-Sorne constate que ce projet fait l'objet, au sein de la population jurassienne comme d'ailleurs au sein de la Commission aussi, de discussions, parfois vives, et de divergences d'opinions. Elle constate cependant également qu'il est possible, et nécessaire, de débattre de manière rationnelle et, à la fois, ouverte et transparente d'un projet tel que celui de Haute-Sorne, dans un climat de discussion dans lequel chacune et chacun accepte de confronter ses propres opinions et arguments à ceux des autres.

Après une première année d'intense activité dédiée à se doter elle-même d'une large information de base sur le projet, la CSI a décidé, lors de sa séance du 14 décembre 2023, d'orienter et de concentrer désormais son activité, pour l'année 2024, au suivi des travaux de la première phase du projet, soit le forage exploratoire, travaux qui ont débuté à l'automne 2023 et qui se poursuivront durant toute l'année 2024. La CSI n'abandonnera évidemment pas pour autant sa mission d'information de la population – et d'échange avec celle-ci – au sujet de ces travaux de forage, pas plus qu'elle ne renoncera à continuer à s'informer et à informer sur certaines thématiques de fond liées au projet en général, et à ses phases successives, comme les questions de la sismicité induite, des besoins en eau et de la protection des eaux, de la responsabilité et des assurances, entre autres, et cela en fonction de l'actualité mais aussi des besoins d'information de la Commission, des autorités et de la population.

6. ANNEXE

Liste des personnes qui composent la Commission de suivi et d'information au 31 décembre 2023.

| Instance | Titulaire | Suppléant |
|---|----------------------|------------------|
| Présidence | Pascal Mahon | |
| Canton du Jura | Pierre Brulhart | |
| | Quentin Theiler | Jean Fernex |
| Conseil communal de Haute-Sorne | Eric Dobler | |
| | Olivier Chèvre | |
| Exploitant | Peter Meier | Fabien Christe |
| | Olivier Zingg | Raymi Castilla |
| Conseil communal de Boécourt | Patrizia Monastra | Nicolas Wiser |
| Conseil communal de Saulcy | Christophe Wermeille | Nicolas Hulmann |
| OFEN | Nicole Lupi | Regula Petersen |
| CCIJ | Pierre-Alain Berret | |
| FER-Arcju | Patrick Riat | Vincent Gigandet |
| AJPF | Marie-Hélène Brandon | |
| Pro Natura Jura | <i>Vacant</i> | <i>Vacant</i> |
| WWF Jura | Céline Barrelet | Marc Ribeaud |
| Association CRJ | <i>Vacant</i> | <i>Vacant</i> |
| AgriJura | Marc Kury | |
| Association Géothermie Jura Représentants des citoyennes et citoyens de Haute-Sorne | Gérard Struchen | André Irminger |
| | Alain Girardin | |
| | Denis Jeannerat | |
| | Michel Kiener | |
| | Michel Lando | |
| | Thierry Lombard | |
| | Vincent Seuret | |
| Massimo Zappala | | |



COMMISSION DE SUIVI ET D'INFORMATION
PROJET DE GÉOTHERMIE PROFONDE - HAUTE-SORNE